

Dossier PA 076 303 19 C0001 arrêté accordant un permis d'aménager en date du 24.10.2019 et son (ses) modificatif(s).

**CERTIFICAT ATTESTANT L'ACHEVEMENT DES EQUIPEMENTS DESSERVANT UN LOT**  
En application des dispositions de l'article R.431-22 du code de l'urbanisme  
Certificat prévu à l'article R.442-18 du Code de l'Urbanisme  
**CERTIFICAT INDIQUANT LA SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE CONSTRUCTIBLE SUR UN LOT**  
En application des dispositions de l'article R.431-22  
Attestation prévue à l'article R.442-11 du Code de l'Urbanisme

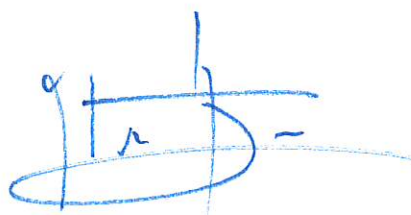
**ALTÉAME SAS** ayant son siège social Route de Neufchâtel, 509 Contre Allée – 76230 ISNEAUVILLE,  
Numéro de SIRET 509 671 012 000 37 représentée par Monsieur Jonathan MONTAGNIER,  
Directeur Technique, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes.

**Le lotisseur atteste sous sa responsabilité, qu'en application des dispositions des articles R.442-13 à R. 442-18 du Code de l'Urbanisme, les équipements desservant le lot ci-après désigné sont achevés.**

Lotissement : Le Clos Masure  
Arrêté n° PA 076 303 19 C0001 du 24 octobre 2019  
Lot numéro : **1**

**La surface de plancher maximale attribuée sur le lot 1 est de 250 m<sup>2</sup>**

A Isneauville, le 29 septembre 2020



Jonathan MONTAGNIER  
Directeur Technique